

quelquefois s'élider, 978. — Si tous les mots précédés de *contre* se joignent par un tiret, 980.

CONTRE-ALLÉE, CONTRE-BASSE, CONTRE-ÉPREUVE, CONTRE-ESPALIER, CONTRE-FUGUE, CONTRE-LETTRÉ, CONTRE-MAÎTRE, CONTRE-MARCHE, CONTRE-MARQUE, CONTRE-ORDRE, CONTRE-RÉVOLUTION, CONTRE-RUSE, etc., etc.; leur orth., au plur., 192.

CONTRE-DANSE, CONTRE-POISON; leur pl., 177.

CONTREDIRE; sa conj., 560. — Si l'on dit *vous me contredisez*, et à l'impér., *contredisez-moi*, 560. — Son rég., *ibid.*

CONTRE-JOUR; son pl., 177.

CONTREVENIR; son auxil., 465.

CONTRE-VÉRITÉ; son pl., 177.

CONTRIBUER; quelle prépos. il demande devant un infin., 609.

CONVENABLEMENT; sa place et son rég., 818, note 413.

CONVENIR; son auxil., 465; — sa conj., 540. — Quelle prépos. il demande devant un infin., 622.

CONVERSATION (*Prononciation de la*); 86 et 90. — V. le mot *Prononciation*.

CONVIER; si ce verbe demande une prépos. devant un infin., 609.

CO-PROPRIÉTAIRE; son pl., 192.

COQ-A-L'ANE; son pl., 178.

COQ, COQ D'INDE; leur prononc., 60. — Leur cri, 1072.

COR: si l'on dit: *sonner du cor*, ou *donner du cor*, 1183.

COBAIL; son pl., 167.

CORBEAU; son cri, 1072.

CORDIAL; son pl., 236.

CORNETTE; s'il est touj. masc., 106.

CORPORÉ; si ce mot se dit, 1104.

CORPS-DE-GARDE, CORPS-DE-LOGIS; leur pl., 192.

CORPULENCE; si *corporence* est bon, 1104.

CORRESPONDANCE DES TEMPS; quand elle peut avoir lieu, et quel est le temps qui prescrit au verbe de la propos. subord. le temps qu'il doit prendre, 685. — Correspondance des temps de l'ind. entre eux, 686. — Lorsque deux verbes sont unis par la conjonc. *que*, dans quel cas on met le verbe de la propos. subordon. à l'ind., 687. — A quel temps on le met, s'il exprime une action passagère, 687. — Si l'on veut exprimer un passé antérieur au prem. verbe, *ibid.* — Si l'on veut marquer un futur ab-

solu, *ibid.* — Si le deuxième verbe exprime une chose vraie dans tous les temps, 688. — S'il s'agit de quelque chose qui existe au moment que l'on parle, 688. — Plusieurs fautes commises par des écrivains estimés, 690. — Correspondance des temps du subjonct. avec ceux de l'indic., 692. — Ce qui doit déterminer le choix à faire entre le présent et le prétérit, l'imparf. et le plus-que-parfait, 693 et suiv.

CORRIGER; préposit. que ce verbe demande devant un infin., 623.

CÔTÉ (*à*); rég. de cette préposit., 808.

COTIGNAC; sa prononc., 38, note 8.

COTOYER; orth. de ce verbe, 514 et 515, note 365.

COU; quand se prononce *col*, 16.

COUCHES (*Une femme en*); pourquoi on doit écrire ainsi, 203.

COUCHER; si ce mot peut se dire au pl., 145, note 133.

COUCHER (*Se*); mauvais emploi que l'on en fait, 1233.

COUCOU; son plur., 167.

COU-DE-PIED; son étym., 1104.

COUPS-DE-PIED (*Des*); un COUP D'ONGLES; si c'est ainsi que ces mots doivent s'écrire, 199.

COUDRE; sa conj., 558. — Observ. sur son futur, sur son prétérit. déf., *ibid.*

COULEUR; son emploi au masc., 99.

COULIS (*Des*) DE CHAPON, un COULIS D'ÉCREVISSES; s'il faut écrire ainsi, 200.

COUPABLE; son rég., 273, 287.

COUPABLE; emploi de cet adj., 1105.

COUPE; s'il se dit au fig., 1106.

COUPE-GORGE, COUPE-JARRET, COUPE-PATE; leur plur., 178, note 220, 192.

COUPLE; dans quel cas on dit *un ou une couple*, 99.

COURAGE; s'il se dit au plur., 145, note 134.

COURANT; cas où ce mot est adj. verb., et alors prend l'accord, 715; — cas où il est partic. prés., et alors inv., *ibid.*

COURBER; son emploi au fig., 1106.

COURIR; son auxiliaire, 464, note 316. — Sa conj., 529. — Si le partic. passé de ce verbe prend quelquefois l'accord, 735.

COURLIS; son cri, 1072.

COURRE; dans quel sens on peut faire usage de ce verbe, 530.

COURT; si l'on dit: *Ils demeurèrent court* ou *courts*, 259.

COURT-VÊTU; si *court* prend l'accord, 259.

COURTE-POINTE; son plur., 178.

COÛTER; quelle préposit. il demande devant un infin., 609. — Si ce verbe peut quelquefois être regardé comme verbe actif, et si son partic. passé est toujours invar., 773.

COÛTUME (*Avoir*); son rég. avant un infin., 623. — Son usage, 1106.

COUVRE-CHEF, COUVRE-FEU; leur plur., 178.

COUVRE-PIEDS; s'il s'écrit ainsi au sing., 188.

COUVRIRE; sa conj., 535.

CRABE; son genre, 126, note 81.

CRAINdre; sa conj., 566. — Préposit. que demande ce verbe devant un infin., 623. — Dans quel cas ce verbe demande le subj., 666. — Si *craindre*, empl. comme part., peut se dire, 747. — Quand avec ce verbe il faut mettre *ne pas* dans la phrase subord. 865. — Cas où il demande *ne* tout seul, *ibid.*; — où il demande la suppression de *pas*, 873.

CRAINTE (*De*) *que*; si cette expression demande le subj., 676, note 339. — Son emploi et sa place, 905. — Si la négative est exigée après *de crainte de*, *de crainte que*, 873 et 905.

CRAPAUD; son cri, 1072.

CRASSANE (*Poire de*); 1107.

CRAVATE; s'il est masc., 106.

CRAYONNER; son emploi au fig., 1107.

CRE; si la règle qui dit que la 3^e personne du prés. de l'indic. finit par un *t*, lorsque la 1^{re} pers. singulière de ce temps finit par un *s*, est applicable aux verbes en *cre*, 957.

CRÉATEUR; son fém., 233.

CRÉER; sa conj. et son orth. au fut. et au partic. passé, masc. et fém., 505.

CRÊPE; s'il est toujours masc., 106, note 54. — Son emploi au fig., 1107.

CREUSANE; si ce mot se trouve dans le Dictionn., au lieu de *Cresane*, 1107.

CRÈVE-CŒUR; son plur., 178.

CRIC DES ANIMAUX; 1072.

CRIC-CRAC; son plur., 178.

CRIER; sa conj. et son orth., 517, note 366. — Si le partic. de ce verbe prend quelquefois l'accord, 735.

CROASSER; si ce mot se dit des corbeaux ou des grenouilles, 1072, 1093.

CROC-EN-JAMBE; sa pron., 38; — son plur., 38, 179.

CROCODILE; son cri, 1072.

CROIRE; sa conj., 559. — Si ce verbe devant un infin. demande une prépos., 600.

— Si employé affirmativement il demande le subj., 667. — S'il faut dire: *Elle n'est pas aussi belle que je l'avais cru* ou *crue*, 765.

— Véritable signifie, de ces deux expressions: *Croire quelqu'un*, et *croire à quel-*

qu'un, 1108. — Si en croire quelque chose peut se dire, 1108. — Si ces locutions:

« Croyez-vous qu'il le fera; Croyez-vous qu'il le fasse, » ont des sens différents, 1108.

CROÏTRE; son auxil., 473. — Sa conj., 559. — Si l'u du partic. *cru* et du partic. *accru* prend un accent, 560 et 975. — Em-

ploi de ce verbe, 1109.

CROIX-DE-PAR-DIEU; son pluriel, 193.

CROQUE-NOTES; s'il s'écrit ainsi au sing., 193.

CRUEL; sa signific. placé avant ou après son subst., 269. — Ses rég., 287.

CRURAL; si cet adj. a un plur. au masc., 239.

CR; comment se prononcent ces deux lettres à la fin des mots, 39.

CUEILLIR; sa conj., 530. — Comment on a dit autrefois, et si à présent on peut dire: *cueiller*, *je cueillirai*, *je cueillai*, *j'ai cueilli*, etc., 527, 530.

CUL-DE-BASSE-FOSSE, CUL-DE-LAMPE, CUL-DE-SAC; leur pl., 193.

CUL-DE-JATTE; son pl., 179.

CURE-DENTS, CURE-OREILLES; s'ils s'écrivent ainsi au sing., 188.

CURIAL; son pl., 236.

CURIEX; ses rég., 287.

CURIOSITÉ; s'il peut se dire au pl., 145, note 136.

D

D; son g., 35 et 1109. — Sa prononc. *at commencement et au milieu des mots*, et si le *d* final, suivi d'une voy., se fait toujours entendre, 39, 40. — Sa prononc. en cas de redoublement, 41. — Mots où il se redouble, 947.

DAIGNER; sa conj., 481, note 339. — Si devant un infin. il demande une préposit., 600.

DAINE; sa prononc., 94, note 52.

DAME-JEANNE; son pl., 179.
 DANGEREUX; ses rég., 288. — Son orth. et sa prononc., 1109.
 DANS; 799.
 DANS, EN, à; véritable signifie. et emploi de ces préposit., 800. — Distinction à faire entre être dans la ville, être en ville, et être à la ville, 803; — entre, il arrivera dans trois jours, et il arrivera en trois jours, 802; — entre être à la campagne, et être en campagne, 803. — Si après dans, l'adv. y peut être employé, 804.
 DATE; son g. ancien, 95. — Date des années; comment s'écrit, 308. — Voy. au mot Mille.
 DATIF; comment on y supplée en français, 207, note 234.
 DAVANTAGE. PLUS; si davantage peut être suivi de que, 840. — En quoi ces deux expressions diffèrent, *ibid.* — Leur emploi, *ibid.* — Si davantage peut être suivi de ou de que, *ibid.* — S'il peut remplacer le plus, 841.
 DE; quand deux noms sont unis par cette prépos., si c'est du singulier ou du pluriel qu'il faut faire usage, 198. — Principe général, *ibid.* — Dans quel cas de est préféré à l'art. composé des, 216. — Si l'on doit dire voilà du bon papier, plutôt que voilà de bon papier, 218. — Si quand le subst. n'est employé que pour en déterminer un autre, on ne doit pas préférer de à du, 220. — Si on met de avant les noms, quand, en les employant, on ne veut rien déterminer sur l'étendue de leur signifie., 221. — Quels sont les noms devant lesquels on met toujours de, 222. — Cas où, quoique le subst. soit à la suite d'un verbe accompagné d'une négation, il faut employer des plutôt que de, 224. — V. le mot Article. — Si la préposition de, après un adjectif, indique toujours un rég., 277. — Quels sont les adjectifs qui demandent de pour rég., 280 à 304. — Si l'on doit dire, le deux de mars, ou le deux mars, 305, note 267. — Si l'on doit faire usage de cette préposit. après un nom précédé du relat. en et d'un nom de nombre, 309. — Avant un infin. précédé du pronom ce, 352. — Après les adj. pronom. nul, aucun, pas un, 420. — Si de placé avant un verbe à l'inf. indique toujours un régime direct, 596. — Si, employé dans un sens partitif, et précédant un subst. rég. dir., il indique un rég. indir., 597. —

Dans quel cas on doit préférer de à par, que régit le verbe passif, 598. — Si l'on doit faire usage de la prépos. de, après les verbes compter, croire, devoir, entendre, prétendre, 599 à 603. — Quels sont les verbes qui demandent de, 619; — qui demandent tantôt à, tantôt de, 639. — Si, pour éviter plusieurs de, de suite, on doit préférer à l'inf. le mode ind. ou subj., 683. — Opinion d'un grammairien estimé sur la question de savoir dans quel cas de doit être préféré à la préposition à, 647, note 380. — Règle à observer lorsqu'un participe passé est suivi d'un infin. précédé de la prépos. de, 764. — Différents rapports de la prépos. de, 786. — Préposit. qui veulent en être suivies, *ibid.* — Cas où on ne peut se dispenser de répéter de, 788. — Cas où on ne le doit pas, 789. — Si l'on est obligé d'en faire usage après avant que, 793. — Après en face, vis-à-vis, à côté, 808. — Après la prépos. près, *ibid.* — Si avec mieux on met de avant l'inf., 844. — S'il n'y a pas une différence très grande entre: il s'en faut de beaucoup, il ne s'en faut de guère, il s'en faut de peu; et: il s'en faut beaucoup, il ne s'en faut guère, il s'en faut peu, 837, 842, 870. — Si avant la prépos. de il faut employer pas, 875. — S'il est plus correct de dire, c'est peu de, que c'est peu que de, 880. — Si, lorsque l'adv. est au simple degré comparat., on ne doit pas préférer que à de, et au superl., de à que, 882. — Si la course de nos jours est plus n'à demi faite, est mieux que la course de nos jours est plus qu'à demi faite, 882. — S'il faut faire usage de la préposit. de après plutôt que, 886. — Après crainte, peur, 905. — Cas où l'e de cette préposit. s'élide, 978. — S'il faut employer de après avoir l'air, 1068; — après quelque chose, après déjeuner, après préférer, après traiter. Voy. chacun de ces mots.
 DÉBET; sa prononciat., 71. — S'il prend un s au pl., 155, 161.
 DÉBOIRE; son emploi, 556.
 DÉBRIS; à quel nombre on en faisait usage, et son emploi aujourd'hui, 1110.
 DÉCALQUER; 1089.
 DECAMPER; son auxil., 471.
 DECÉDER; son auxil., 464.
 DÉCEMVIRAL; si cet adj. a un pl. au masc., 239.
 DÉCENCE; si ce mot a un pl., 145.

DÉCENNAL; son pl., 236.
 DE CE QUE; si se plaindre de ce que, et se plaindre que, expriment deux sens différents, 1218.
 DÉCESSER; si ce mot est français, 1111.
 DÉCEVOIR; si ce verbe s'emploie encore au prés., 489, note 357. — Sa conjug. et son orth., *ibid.*
 DÉCHOIR; son auxil., 471. — Sa conjug., 543.
 DÉCIDER, SE DÉCIDER; son rég. dans le sens de Résoudre, 636. — Voy. ce mot.
 DÉCIMAL; si cet adject. a un pl. au masc., 239.
 DÉCIME; son g., 126.
 DÉCLAMATION; voyez Prononciation.
 DÉCOLLETER; son orthogr., 512.
 DÉCOMBRES; son g., 126 et 1111.
 DÉCOUDRE; sa conjug., 558.
 DÉCRÉDITER; ne signifie pas la même chose que décrier, 517, note 367.
 DÉCRIER; sa conjug. et son orth., 517. — Différence de signifi. avec décréditer, *ibid.*, note 367.
 DÉCROÎTRE; son auxil., 473.
 DÉDAIGNER; préposit. qu'il demande devant un infin., 623.
 DÉDAIGNEUX; son rég., 288.
 DEDANS; quand ce mot est ou prépos. ou adv., 797. — Son emploi dans les deux cas, 798.
 DÉDIRE; si vous vous dédites, est préférable à vous vous dédisez, 560.
 DÉFAILLIR; temps en usage de ce verbe irrég. et déf., 531.
 DÉFAUT; si à défaut de, est bon, 1111.
 DÉFECTIFS (Verbes); ce que c'est que les verbes defect., 518. — Leur conjug., 519 à 574. — Voyez le mot Irrégulier.
 DÉFENDEUR; son sém., 231.
 DÉFENDRE, prépos. que demande ce verbe devant un infin., 623. — Si la préposit. subord. prend ne après ce verbe, et si il défendit de ne pas faire est correct, 863. — Si on peut faire usage de défendre sans régime direct, 1111.
 DÉFENSES; 1074. — V. le mot Animaux.
 DÉFICIT; son orth. au pl., 155, 161.
 DÉFIER; régit tantôt à, tantôt de, 641. — Dans quel cas se défier demande la négat., 869. — Si ce mot est bon au fig., 1112.
 DÉFINI. V. le mot Prétérit. — S'il y a des articles définis, et des articles indéfinis, 207, note 234. — V. le mot Article.

DÉFINITIF; si l'on dit en définitive ou en définitif, 1112.
 DÉGÉNÉRÉ; dans quel cas il faut dire il a dégénéré, ou bien il est dégénéré, 466.
 DÉGINGANDÉ; si dégingandé est bon, 1113.
 DÉGOUTTANT; cas où ce mot est adj. verbal, et prend l'accord, 712. — Cas où il est partic. présent, et est inv., *ibid.*
 DÉGRAFER; si désagrafer peut se dire, 1113.
 DEGRÉS DE SIGNIFICATION ou DE QUALIFICATION dans les adject.; ce que c'est, 246. — Ce qu'on entend par positif, *ibid.* — Par comparatif, *ibid.* — Par superlatif, 248. — Ce qu'énonce la compar. de supériorité, 246. — La compar. d'infériorité, 247. — La compar. d'égalité, *ibid.* — Adject. qui forment seuls une comparaison, *ibid.* — Faute à éviter entre deux termes de comparaison, *ibid.* — Où se doit placer l'attribution qu'on veut égaliser à la première, 248. — Ce qu'on entend par superlatif, et combien on en distingue, *ibid.* — Ce qu'exprime le superlatif relatif, et comment on le forme, *ibid.* — Si l'article est nécessaire quand on veut exprimer ce superl., *ibid.*, notes 244 et 245. — Si meilleur a un superl., 249, note 246. — Si l'art. prend dans le superlatif relatif les inflexions du subst., 250. — Ce qu'exprime le superlatif absolu, et comment il se forme, *ibid.* — Si dans ce superlatif l'article prend les inflexions du subst., 251. — Si le plus, modifiant un adv., ou non suivi d'un adject., prend le genre et le nombre, 252. — Opinion de *Mar-montel* sur la déclinaison ou l'indéclinabilité de l'art. au superl., 252 à 254. — Si parmi les adject. il en est qui ne sont pas susceptibles de comparais., 254, et les notes 247 et 248. — Si la langue française a de ces termes que l'on appelle superlat., 256. — Si le pronom relatif qui, ayant pour antécéd. un subst. modifié par un adj. employé au superl., demande toujours le subjonctif, 674. — S'il est un cas où l'on ne doit pas en faire usage, 675, note 387. — Si le que est suivi de ne dans les comparatifs d'égalité, 849. — Dans les comparatifs d'inégalité, ou, si l'on veut, de supériorité et d'infériorité, *ibid.* — Si après la conjonct. que mise à la suite d'un terme comparat. on supprime pas, 875.
 DÉHONTÉ; s'il se dit, 1130.
 DEHORS; quand ce mot est ou préposit.

ou adv., 797. — Son emploi dans les deux cas, 798.

DÉJEUNER; s'il faut dire, *j'ai déjeuné d'un bon pâté*, ou bien AVEC un bon pâté, 1113.

DÉJOUER; son emploi, 1114.

DÉLICE; son g. au sing. et au pl., 100, 126, 131.

DÉLIER; sa conjug. et son orth., 517.

DÉLIVRER; son emploi dans le sens de livrer, 1114.

DÉLOYAL; s'il a un pl. au m., 239.

DEMAIN MATIN; si cette locution est aussi bonne que, *demain au matin*, 1192.

DEMANDER; prépos. qu'exige ce verbe devant un infin., 647.

DEMANDER EXCUSE; si cette locut. est préférable à celle de *faire des excuses*, ou *faire excuse*, 1142.

DEMANDEUR; son fém., 231.

DE MÊME QUE; quel est le sujet qui règle l'accord dans les phrases où cette express. est employée, 581. — Si *de même que* peut se dire pour *comme*, 906. — Si, dans une comparaison, on répète *de même* dans le second membre, 906.

DÉMENTIR; son emploi, 1114.

DEMEURANT; 1114.

DEMEURER; dans quel cas on dit *a demeuré*, ou bien *est demeuré*, 469, et note 321.

DEMI; son orth. placé après ou avant le subst., 257. — Si cet adject. se met quelquefois au pl., 258. — Si *plus d'à demi* est meilleur que *plus qu'à demi*, 882. — Si dans *à demi faite*, *à demi mort*, il faut faire usage du tiret, *ibid.*, et 1114.

DEMI-DIEU, DEMI-HEURE, et plusieurs autres commençant par *de mi*; leur plur., 193, note 223.

DÉMONSTRATIFS (Pronoms); 349 à 363. — Adject. pronom. démonstratifs, 364. — Voy. le mot *pronom*.

DÉMOUVOIR; en quel style et à quel temps ce verbe est en usage, 544.

DENIER A DIEU; 1080.

DÉNONCIATEUR; son fém., 233.

DÉPARLER; si *décesser de parler* au lieu de *départir* est bon, 1111.

DÉPARTIR, SE DÉPARTIR, emploi de chacun de ces verbes, 1115.

DÉPENDAMMENT; si cet adv. peut avoir un rég., et sa place, 818, note 413.

DE PEUR QUE; si cette expression con-

jonet. demande le subj., 677. — Si elle veut toujours *ne*, 847, et note 418. — Cas où elle demande la suppression de *pas*, 873. — S'il est permis de dire *peur de*, au lieu de *de peur de*, 905.

DÉPLAIRE (Se); si le partic. passé de ce verbe peut prendre l'accord, 737 et 738.

DÉPLORABLE; si on peut le dire des personnes, 1115. — Si *déplorer quelqu'un* peut se dire, *ibid.*

DÉPLOYER; son orth. et sa conj., 514.

DÉPOSITAIRE, son fém., 115.

DEPUIS QUE; cas où l'on supprime *pas* dans la phrase subord., 875.

DE QUI; son emploi, 379. — Cas où *de qui* peut être employé aussi bien que *dont*, 381.

DERAISONNABLE; voy. *Irraisnable*.

DÉRIVATION; si les diminutifs ne suivent pas le genre des nombres dont ils dérivent, 123. — S'il n'est pas souvent très bon d'avoir recours à la dérivation pour connaître l'orthogr. d'un mot, 941. — Liste assez étendue des dérivés, 941, 942. — Mots sans dérivés terminés par *e*, par *d*, par *g*, par *i*, par *l*, par *p*, par *s*, et par *t*, 943, 944.

DERNIER; différence entre *la dernière année* et *l'année dernière*, 269. — Si le relatif après *dernier* demande le subj., 675.

DES; à quoi sert cet article composé, 206. — Dans quel cas on en fait usage, 216. — S'il est un cas où, même avec le sens partit., il faut employer *des*, 217 et 224. — Cas où, quoique le subst. soit à la suite d'un verbe accompagné d'une négation, il faut faire usage de *des*, plutôt que de *de*, 224. — Voy. le mot *Article* et le mot *De*.

DÈS; dans quel cas ce mot prend un accent, 972. — Emploi de la locution *dès lors* que, 889.

DÉSACCOUTUMER; prépos. que demande ce verbe devant un infin., 624.

DESCENDRE; quand il faut dire, *il a descendu*, ou bien *il est descendu*, 474. — Si *descendre en bas* peut se dire, 1015, note 442. — L'emploi de ce mot au figuré, 1115.

DÉSERTEUR; son emploi au figuré, 1116.

DÉSÉSPÉRER; prépos. que demande ce verbe devant un infin., 624. — Si ce verbe demande la négat. dans la phrase subord., et s'il faut dire: *je ne désespère pas que cela ne soit*, 860. — Si avec ce verbe on

doit supprimer *pas* dans la phrase subord., 872.

DÉSÉSPERER; si ce mot ne pourrait pas se dire au pl., 145, note 138.

DÉSHONORER; son emploi au figuré, 1116.

DÉSIRER; prépos. que demande ce verbe devant un infin., 624. — S'il régit le subj., 666.

DÉSIR, DÉSIERER; observ. sur la prononc. et l'orth. de ces deux mots, 1116.

DÉSIREUX; son rég., 281.

DÉSORDONNER; son acception, 1116.

DÉSORDRE; s'il se dit au pl., 1117.

DÈS LORS QUE; si cet adv. mis pour *lorsque* est bon, 889.

DESSEIN, DESSIN; leur signifie. et leur emploi, 1117.

DESSINER; son emploi au fig., 1117.

DESSUS, DESSOUS; leur prononc., 69. — leur emploi comme adv., leur emploi comme préposit., 797 et suiv.

DE SUITE, TOUT DE SUITE; leur emploi, 892.

DESTIN; si on peut le dire pour la vie, 1117.

DÉTELER; sa conjug. et son orth., 511.

DÉTERMINER; préposit. que demande ce verbe devant un infin., 610.

DÉTERMINER (Se); préposit. que demande ce verbe devant un infin., 610.

DÉTENTER; prépos. que demande ce verbe devant un infin., 624.

DÉTRUIRE, DÉTRUIT; son emploi, 1118.

DEUXIÈME; quand il est préférable à *second*. Voy. le mot *Second*.

DEVANT; son véritable emploi, 792.

DEVENIR; son auxil., 465. — Ce qu'il régit, 540.

DEVERS, VERS; leur emploi, 799.

DÉVERSER; si ce mot est bon au fig., 481, note 340.

DÉVÊTIR (Se); temps en usage, 541.

DEVOIR; si devant un inf. il demande *de*, 600. — Pour quel motif quelques écoliers prononcent mal *devrions*, 489, note 356. — Sens de *dût*, *ibid.* — Si lorsque *devoir* est employé comme verbe pronom. on peut supprimer un des pronoms, *ibid.* — *Se devoir*; son rég., 624. — Quand son partic. est variable, 765. — Quand il ne l'est pas, 764.

DÉVORER; diverses acceptions de ce verbe, 1118.

DIABLEMENT; étymologie de cet adv., 826.

DIAGONAL; si cet adj. a un plur. au masc., 239 et 245.

DIALECTE; son genre, 126, note 82.

DIAMÉTRAL; si cet adject. a un plur., 239 et 245.

DICTON, DICTUM; véritable emploi de ces deux mots, 1118.

DICTUM; s'il a un plur., 168.

DIÈRESE; 981. — Voyez le mot *Tréma*.

DIEU; si l'on peut faire usage du pron. *on*, en parlant de Dieu, 394. — Si ce mot peut être précédé de *par*, 599. — S'il doit toujours être écrit par un D majusc., 964.

DIEU; si ce mot est bien employé à la suite d'un nom féminin, 965, note 433.

DIFFÉREMENT; place et rég. de cet adv., 818, note 413.

DIFFÉRENT; si ce mot ayant un dérivé change d'orth. en cessant d'être employé comme partic. prés. ou comme adj. verbal, 961. — Son régime, 281

DIFFÉRER; prépos. que demande ce verbe devant un inf., 624.

DIFFICILE; rég. de cet adject., 288.

DIGNE, INDIGNE; observat. sur l'emploi de l'adject. *indigne*, 1119. — Leur régime, 281.

DIMINUTIFS; genre qu'ils suivent, 123.

DINDON; son cri, 1072.

DINER; différence entre *prier à diner*, et *prier de diner*, 1230. — S'il faut dire: *j'ai diné d'un bon pâté*, ou bien: *j'ai diné avec un bon pâté*, 1113. Voyez *Après-dinée*.

DIPHTHONGUE; son essence, 25. — Principes sur la prononciation des diphth., 26. — Leur nombre, *ibid.* — Observat. sur chacune d'elles, et principalem. sur la diphth. *oi*, 27 à 31. — S'il y a des triphth. dans notre langue, 30, et note 6.

DIRE; sa conjug., 560. — Dans quel style ce verbe peut avoir *de* pour prépos., 560.

— Prépos. que demande ce verbe devant un infin., 624. — Si *on dirait*, employé pour *il semble*, demande touj. que le verbe de la propos. subordonnée soit mis au subj., 672. — Si *on dirait d'un fou*, et *on dirait un fou*, ont la même acception, 1155.

DISCERNER; voy. *Distinguer*.

DISCONTINUER; préposit. que demande ce verbe devant un inf., 625.

DISCONVENANCES GRAMMATICALES; ce que c'est, 1030. — *Discov.* dans les mots, dans les divers membres d'une phrase, d'une période, 1030 et 1031.

DISCONVENIR; préposit. que demande ce verbe devant un inf., 625. — Si ce verbe demande la nég. dans la phrase subord., et s'il faut dire: je NE *disconviens pas* que cela NE soit, 860. — Cas où l'on doit supprimer *pas* dans la phrase subord., 872.

DISCOURIR; sa conjug., 529. — Si *discourir* de a un sens différent de *discourir sur*, 529.

DISCOURS; si le premier mot d'un discours doit prendre une lettre majus., 962 et 969.

DISCULPER (*Se*); préposit. que demande ce verbe suivi d'un inf., 625.

DISPARITION; son usage, et si *disparition* peut être toléré, 1120.

DISPARAÎTRE; dans quel cas on dit *a disparu*, et *est disparu*, 466.

DISPENSER, DISPENSER (*Se*); préposit. que demande ce verbe devant un infin., 625 et 1120.

DISPOS; s'il a un fém., 235.

DISPOSER, DISPOSER (*Se*); prépos. qu'il demande devant un inf., 610.

DISPUTER (*Se*); pourquoi ce verbe doit être mis au nombre des verbes pronom. essentiels, 453. — Règle pour son partic., 740. — Si l'on peut dire: *ils se sont longtemps disputés*, 1120.

DISSIMULER; pour quel motif ce verbe demande l'indicat. dans le sens négatif, et le subj. dans le sens affirmatif, 1121.

DISSOUDRE; sa conjug., 561. — Si *dissolu* peut être employé comme partic. de ce verbe, 561.

DISSUADER; prépos. que demande ce verbe devant un infin., 625.

DISTINCTION DES GENRES; s'il n'en résulte pas plusieurs règles, 940.

DISTINGUER; différ. entre *distinguer de* et *distinguer d'avec*, 1121.

DISTRAIRE; sa conj., 571.

DIVERS; sa prononc., 67. — S'il peut se dire avec un sing., 1122.

DIVERTIR; quelle prépos. il demande devant un inf., 610.

DIVIN; si cet adj. est susceptible de compar., 254, et note 248.

DIVINITÉS (*Fausse*); si leurs noms s'écrivent par une grande lettre, 963, 964.

DIVISER (*Se*); v. pronom.; cas où il faut le faire accorder; cas où il ne le faut pas, 740.

DIVORCER; si ce mot est en usage, 1123.

DIX; employé pour un nombre incertain, 1196.

DIXAIN; si on l'écrit ainsi, 74.

DOCILE; son rég. et son emploi, 238.

DOCTEUR; son fém., 114.

DOCTORAL; si cet adj. a un plur. au masc., 245.

DOCTRINAL; si cet adj. a un plur. au masc., 239.

DOIT et AVOIR; leur plur., 193.

DOL; s'il est touj. masc., 106.

DOLÉANCES; s'il a un sing., 163.

DOMANIAL; son plur. au masc., 236.

DOMINATEUR; si on l'emploie adj., 1123. — Son féminin, 234.

DON; voy. le mot *Présent*.

DONC; sa prononc., 39.

DONNER; quelle préposit. il demande devant un inf., 610.

DONT; emploi de ce pron. relat., 380. — Cas où il est préférable à *de quoi*, 381. — S'il peut être précédé d'une préposit., *ibid.* — Cas où on doit préférer *duquel*, *de laquelle*, *ibid.* — Cas où il faut faire usage du subj. avec ce pron., 673.

DORMIR; sa conjug. et son emploi comme verbe et comme subst., 538.

DOS; son emploi au fig., 1123.

DOTAL; son pl., 236.

DOTER; s'il se dit au fig., 1123.

D'OU; 382. — Voy. *Où*.

DOUAIRIÈRE; sa prononc., 18.

DOUBLEMENT DES CONSONNES; si les consonnes ne se doublent pas quelquefois par raison d'étymol., et quelquefois contre l'étymologie, 944. — Consonnes qui se doublent, *ibid.*; — qui ne se doublent pas, *ibid.* — Si les consonnes se doublent toutes les fois qu'un mot commence par *a* ou par *o*, et qu'une de ces voyelles y est employée comme préposit. inséparable, 945. — Si l'on ne doit pas doubler la consonne dans la formation des verbes, quand ce doublement a lieu à leur racine qui est l'infin., 946. — Règles générales et particulières, *ibid.* — Dans quels mots se double la lettre *b*, 946; — la lettre *c*, *ibid.*; — la lettre *d*, 947; — la lettre *f*, *ibid.*; — la lettre *g*, *ibid.* — Si *j* et *k* se doublent, *ibid.* — Quand se double la lettre *l*, 948; — la lettre *m*, la lettre *n*, 949; — la lettre *p*, 951. — Si la lettre *q* se double, 952. — Quand se double la lettre *r*, *ibid.*; — la lettre *s*, 953; — la lettre *t*, 954; — la lettre *v*, 955. —

Si la lettre *x* se double, *ibid.* — Quand la lettre *z* se double, 956.

DOUBLE-FLEUR, DOUBLE-FEUILLE; leur pl., 193.

DOUCEUR; si ce subst. a un plur., 145, note 137.

DOULEUR; si ce substantif a un plur., 1123.

DOUTE; son ancienne orthographe, 1124.

DOUTER; prépos. que demande ce verbe devant un inf., 625. — Quand ce verbe demande le subj., 666. — S'il demande la nég. dans la phrase subord., et s'il faut dire: je NE doute pas que cela NE soit, 861. — S'il exige la négat., lorsqu'il est interrog., *ibid.* — Si avec ce verbe on doit supprimer *pas* dans la phrase subord., 872.

DOUTER (*Se*); pourquoi ce verbe doit être regardé comme verbe pronom. essentiel, 453. — Règle pour son partic., 736.

DOUX; son rég., 277, 282.

DRE; s'il faut appliquer aux verbes en *dre* la règle qui dit que la 3^e pers. du prés. de l'ind. finit par un *t*, lorsque la 1^{re} pers. finit par un *s*, 957. — Comment se termine l'infin. des verbes où l'on entend le son *an*, 961.

DROITE (*à*); si *à droite* est bon, 1124. — S'il faut dire: *mademoiselle, marchez droite, ou droit*, 1124.

DRÔLE; son fém., et dans quel style on peut dire *drôlesse*, 231, note 239.

DU, art.; de quoi il se compose, 206. — Voyez *de*, *des*, et le mot *Article*.

DÙ; si, comme partic. du verbe *devoir*, ce mot prend l'accent circonflex., 974.

DUCAI; s'il a un pl. au masc., 245.

DUO; son orth. au pl., 155, 157, 161.

DUPPLICATA; si ce subs. a un plur. au masc., 155, 160.

DUQUEL, DE LAQUELLE; son emploi, 379. — Voy. *Lequel*. — Cas où ces pronoms doivent être préférés à *dont*, 381. — Voyez *Dont*.

DUR; rég. de cet adj., 288.

DURANT; sa place et son véritable emploi, 796. — Ce que cette prépos. exprime comparativement à la préposition *pendant*, 797.

DU RESTE, AU RESTE; 903. — Voy. *Au reste*.

DUSSÉ-JE; si *dussai-je* ou *dussè-je* sont tolérés, 313 et 972.

DUVET; son emploi au figuré, 1125.

E

E; genre de cette voy., 35 et 1125. — Combien notre langue a de sortes d'*e*, 8. — Différ. sensible entre l'*e* dans le corps d'un mot, à la fin d'un mot, et dans les monosyll., 9; — suivi de *ss*, 69. — Si notre langue admet deux *e* muets de suite, 10. — Pourquoi l'*e* fermé est appelé masc., et pourquoi l'*e* muet est appelé féminin, 9 et 10. — Si tous les adject. terminés par un *e* muet servent également pour le masc., 230. — Comment se change l'*e* muet du verbe qui précède *je*, 313 et note 270, 972. — Dans quel cas on met un accent grave sur l'*e* des verbes *achever*, *dépecer*, *enlever*, *mener*, etc., 512. — Si les mots terminés en *ment*, et dérivés d'un verbe en *oyer*, *ayer*, *ier*, *ouer* et *uer*, prennent touj. un *e* avant la dernière syllabe, 517, note 366. — Sur quelle sorte d'*e* se met l'accent aigu, 971. — Sur quelle sorte d'*e* se met l'accent grave, *ibid.* — Si, dans la prononc., l'*e* muet final s'élide toujours avant une voy. 11, note 1, et p. 976. — Si, dans l'écriture, on doit l'élider dans les mots *grande*, *contre*, *entre*, *puisque*, *parce que*, *quoique*, *quelque*, 976 et suiv. — Pour quel motif on emploie la diérèse dans les mots *païen*, *aïeul*, *Esail*, *naïf*, *ciguë*, *contiguë*, *aiguë*, 981. — Prononc. de l'*e* pénultième dans quelques temps des verbes *cacheter*, *sureter*, *feuilleter*, *chapelet*, 1088.

EAU; prononc. de cette voy. combinée, 19. — Mots qui ont cette termin., 167, note 213. — S'ils prennent un *x* ou un *s* au pl., 236.

EAU-FORTE; son pl., 193.

EAU-DE-VIE; son pl., 179.

EBATTRE; son emploi, 555.

EBAUBI; si ce terme est populaire, 1125.

EBÈNE; son genre, 131, 1125.

ÉCARLATE, ÉCHAPPATOIRE, ÉCHAPPÉE,

ÉCHARDE; leur g., 131.

ÉCHAPPER; son auxil., 471. — Son rég., 1125.

ÉCHEC, ÉCHECS; leur prononc., 38.

ECHO; son g., son emploi, 106, et note 55.

— Son orthogr. au pl., 155, 161.

ECHOIR; temps en usage, 543. — Son

auxil., 470.

ECHOUER; son auxil., 467.